



## 6667 - Les bonnes oeuvres d'une personne morte mécréante

---

### question

Si un homme non musulman a mené une vie éloignée des péchés majeurs et remplie de bonnes actions dans la mesure du possible et est mort sans être converti à l'islam, entrera-t-il au paradis à cause de ses bonnes actions ou ira-t-il en enfer pour avoir consciemment ou inconsciemment refusé d'embrasser l'islam et accepté l'unicité d'Allah? J'espère un éclairage.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

l'accès au paradis est interdit à tout homme mort en dehors de l'islam conformément aux propos du Très Haut: **Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent: "En vérité, Allah c' est le Messie, fils de Marie." Alors que le Messie a dit: "O enfants d' Israël, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur". Quiconque associe à Allah (d' autres divinités), Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoueurs!.** (Coran,5:72). Les bonnes actions accomplies par un mécréant ne lui sront d'aucune utilité dans l'au-delà d'après cette parole du Très haut : **Et quiconque désire une religion autre que l' islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l' au-delà parmi les perdants.** (Coran,3:85) et celle-ci : **Nous avons considéré l' oeuvre qu' ils ont accomplie et Nous l' avons réduite en poussière éparpillée.** ( Coran,25:23) et celle-ci: **Et ceux qui traitent de mensonges Nos preuves ainsi que la rencontre de l' au-delà, leurs oeuvres sont vaines. Seraient-ils rétribués autrement que selon leurs oeuvres?"** (Coran,7:147)

Aïcha (p.A.a) a adressé au Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui)

une question similaire à celle posée plus haut, quand elle lui a dit: « Messenger d'Allah,Ibn Djudaan avait l'habitude, avant l'islam, d'entretenir ses liens de parenté ( de faire du bien à ses parents) et de nourrire les pauvres.... est-ce que cela lui sera utile ( dans l'au-delà) ? - Non,il ne lui sera inutile



car il n'avait jamais dit: **Mon Maître, pardonne- moi mes méfaits au jour de la Récompense**  
Répondit le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)

( Rapporté par Imam Mouslim - puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans son Sahih 214)

S'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas reçu l'appel de l'Islam, le Très Haut le soumettra à une épreuve le jour de la Résurrection . ( Voir la question n° 1224) Allah le sait mieux.